

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 novembre 2018 à 18 h

Présents : Mmes MM. BARAFFE Jean Pierre, CARISEY Nicolas, DARD Didier, DONZE Philippe, GAUSSIN Christian, GOSZKA Gilles, GOUSSET Claudine, LEMAZO Karine, LOMBARDET Christophe, RIBIERE Jean François,.

Absents excusés : Mmes DOUMER Sonia, ROPP Michèle (procuration à Mme GOUSSET),

Absents : Mme M. BARI Pierre, NOEL Charline

Secrétaire de séance : Mme GOUSSET Claudine (unanimité)

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DE LA CCPH

La maire rapporte au conseil les points forts du rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes. Il précise que celui-ci est consultable sur le site internet de la commune ainsi qu'en mairie pour la version papier. 4 communes sont venues se rattacher à la CCPH : BELVERNE - LE VERNY - AIBRE - LAIRE

Le Conseil Municipal atteste avoir pris connaissance du rapport.

➤ *S'agissant d'une communication ce point ne donne pas lieu à vote*

Devis ONF

Le maire présente le devis pour la préparation de lots de bois 2018 (sans réception), qui s'élève à 2 400.00 € H.T., présenté par l'O.N.F.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce devis et autorise le maire, ou l'un des adjoints, à signer tout document relatif à cette affaire.

➤ **Unanimité (11 voix POUR)**

Renouvellement PEFC - certification de la gestion forestière durable

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune, de renouveler son engagement au processus de certification PEFC pour une durée de 5 ans à compter du 01.01.2019

➤ **10 voix POUR ; 1 abstention (Mme LEMAZO)**

Subventions aux associations 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes, aux associations ci-dessous, à condition de recevoir leur dossier de demande de subvention avant le 31.12.2018 :

- A.L.P.A.	80.00 €	
- Amicale des sapeurs-pompiers	150.00 €	
- Amis des écoles DE LA Roselière.....	160.00 €	
- Amis des salines	80.00 €	
- Anciens combattants.....	150.00 €	
- Coopérative scolaire	80.00 €	
- Evidanse	160.00 €	
- Judo club Saulnot.....	200.00 €	
- Le souvenir français.....	80.00 €	
- Tarot Club.....	80.00 €	
- Tennis club.....	300.00 €	
- Oxygène	70.00 €	
- La prévention routière	50.00 €	
- Les restos du cœur	30.00 €	
- Fraternité & abstinence	20.00 €	
- Ligue contre le cancer.....	30.00 €	
- A.D.A.P.E.I.	20.00 €	
- A.D.M.R.....	20.00 €	
- A.F.M. Telethon.....	100.00 €	
- A.F.S.E.P.....	30.00 €	
		TOTAL 1 890.00 €

Pour compenser leurs pertes lors de la manifestation du 14 juillet une subvention exceptionnelle est allouée à EVIDANCE (250 €) et à l'amicale des sapeurs-pompiers (250 €)

TOTAL : 2 390.00 €.

➤ **10 voix POUR ; 1 abstention (M. GOSZKA)**

Subvention 2017 à EVIDANSE

Le maire explique qu'il est nécessaire de reprendre une délibération pour l'oubli de la subvention 2017 pour l'association EVIDANSE lors du dernier conseil du 02 octobre 2018. Celle-ci s'élève à 160 €, qui sera versée à condition de recevoir le dossier de demande de subvention avant le 31.12.2018 :

➤ **Unanimité (11 voix POUR)**

Prix de l'eau à facturer au SI des Six Bœufs

Le maire rappelle que certaines dépenses et recettes ont été agrégées dans le prix de revient de l'eau de 2017 permettant la fixation du prix pour 2018.

Ces dépenses ne se rapportent qu'au réseau communal de SAULNOT. Il convient donc de modifier les tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- retire sa délibération du 27 avril 2018,

Fixe le tarif de l'eau fournie au SIE des Six Bœufs à :

- 0.67 € H.T/m³ d'eau fournie SAULNOT (au lieu de 0.58 € auparavant)
- 0.92 € H.T/m³ d'eau venant du SIE DU VERNY pour le SI des Six Bœufs (au lieu de 0.82 € auparavant)

➤ **Unanimité (11 voix POUR)**

Décision modificative N° 2 budget communal

D 611 : Contrats prestations services	11 000.00 €
D 615228 : Autres bâtiments	2 500.00 €
D 61524 : Entretien de bois et forêts	13 000.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	26 500.00 €
D 023 : Virement section investissement	7 100.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	7 100.00 €
D 21318 : Autres bâtiments publics	6 100.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section	6 100.00 €
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts	1 000.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct	7 100.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	7 100.00 €
R 722 : Immobilisations corporelles	6 100.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section	6 100.00 €
R 7022 : Coupes de bois	27 500.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services	27 500.00 €

➤ **Unanimité (11 voix POUR)**

Décision modificative N° 3 budget assainissement collectif

011 Charges à caractère général	230.00 €
61521/011	230.00 €
70 Ventes prod fab, prest serv, mar	230.00 €
70611/70	230.00 €

➤ **Unanimité (11 voix POUR)**

Avenant bail à ferme.

N'ayant reçu aucun support pour traiter le sujet, le maire avise le conseil qu'il convient de reporter la décision.

Convention d'assistance avec l'Agence départementale INGENIERIE70

Le maire rappelle que la commune a adhéré à l'Agence départementale INGENIERIE 70 et qu'une convention a été signée avec cette agence pour l'opération suivante :

- Sécurisation du chemin à proximité de la salle des fêtes contre les chutes (convention PON17 028 signée le 8 juin 2017)

Monsieur le maire propose de classer sans suite cette convention signée pour les raisons suivantes :

- Coût trop élevé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **CLASSE SANS SUITE** la convention référencée PON17 028 signée le 8 juin 2017.

➤ **10 voix POUR ; 1 abstention (Mme LEMAZO)**

INFOS DIVERSES

Le conseil départemental accorde une subvention de 1 008.00 € pour l'équipement du CPI, achat de tenues de feu.

Une plainte a été déposée par M. RIBIERE, 1^{er} adjoint, le 12/09/2018 pour le vol d'une débroussailleuse et d'un souffleur dans la benne du véhicule qui était stationné dans la cour des ateliers municipaux.

Le maire a conclu une convention d'occupation précaire pour la cellule commerciale sise 15 ter GRANDE RUE avec M. GUILLAUME Alain, à compter du 20 novembre 2018.

Les nouveaux horaires de Mme Alexandra POINSOT, au secrétariat à compter du 01/12/2018 sont les suivants :

- Lundi : 12 H 30 - 17 H 30
- Mardi : 8 H - 12 H
- Jeudi : 8 H - 12 H
- Vendredi : 8 H - 12 H

Lecture par le maire du courrier du président du tarot club qui remercie le conseil de leur avoir attribué l'ancienne salle de classe ainsi que le prêt d'une armoire.

L'association 1 2 3 SIEL BLEU développe une nouvelle activité pour :

- 15 séances d'équilibre et 15 séances de marche nordique en alternance avec l'équilibre à raison d'une séance par semaine. Ainsi qu'une approche diététique de l'alimentation sous forme d'ateliers.

Lecture par le maire du courrier de démission de Mme BION Arlette, conseillère municipale, pour raison de déménagement. Le préfet prend acte de cette démission.

Le rapport d'activité des services de l'Etat pour l'année 2017 est à disposition en mairie pour toute personne désirant le consulter.

Le préfet de Haute-Saône a communiqué son arrêté du 26 octobre 2018 stipulant qu'il est strictement interdit en raison de la sécheresse qui a sévi dans le département de faire du feu à proximité ou dans les forêts, de fumer, de faire un feu de camp, de brûler les déchets de récolte, etc..., sous peine de s'exposer à une amende de 135 €.

Plusieurs courriers sont parvenus en mairie de la part du Centre français d'exploitation du droit de copie. Le maire s'est renseigné auprès de l'A.M.F 70 qui lui a précisé que la souscription au contrat n'est pas obligatoire. Aucune suite ne sera donnée à cette proposition.

L'association « QUE DU VENT 70 » a fait la demande de retrait d'une délibération du 24 juillet 2017 qui autorisait le maire à signer une promesse de servitudes complémentaires pour intégrer les chemins ruraux non cadastrés suivants :

- Chemin rural dit du blanc
- Chemin rural dit du bas
- Chemin rural dit des coupes

Cette contestation aurait dû être saisie dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Celle-ci n'est donc pas recevable.

Levée de la séance à 21 H 30.

Saulnot, le 29 novembre 2018.
C. GAUSSIN, maire.



